

Education - Subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les sommes suivantes pour les séjours en classes transplantées ou de découverte :

- Ecole élémentaire Helvétie : séjour à Levier de 66 élèves de CE2, du 29 au 31 mars 2010, subvention de 1 782 €
- Ecole maternelle Ronchaux : séjour de 40 élèves de moyenne et grande section à Levier, du 27 au 30 avril 2010, subvention de 1 440 €
- Ecole élémentaire Fontaine Ecu, séjour au Grau d'Agde de 58 élèves de cycle 3, du 3 au 7 mai 2010, subvention de 3 770 €
- Ecole élémentaire Velotte : stage de 25 élèves de CE1 et CE2 au Centre Omnisport Croppet, du 17 au 21 mai 2010, subvention de 900 €
- Ecole élémentaire Granvelle : voyage à Paris de 23 élèves de CM2 le 19 mai 2010, dans le cadre de l'opération nationale «le Parlement des enfants», subvention de 207 €
- Ecole élémentaire Dürer : séjour de 40 élèves de CE2 à Touillon-le-Loutelet, du 18 au 21 mai 2010, subvention de 2 484 €.

Ces subventions seront versées aux coopératives scolaires après communication du nombre d'élèves présents.

- 800 € à l'OCCE à titre de soutien à un projet d'action théâtrale à l'école Arènes
- 300 € à l'école élémentaire des Chaprais pour la mise en place d'un projet culturel destiné à la réalisation d'un film d'animation à partir d'une histoire créée par les enfants d'une classe de CM2
- 1 500 € à l'association DECOTHEQUE pour soutenir un projet réalisé avec l'ensemble des classes de l'école d'Arènes. Il s'agit de faire travailler les enfants sur l'art graphique et sur le lien intergénérationnel au moyen d'un échange d'objets. Ce projet a débuté au cours de l'année scolaire dernière, il s'est renforcé cette année avec un échange d'objets entre les classes de l'école Arènes et 4 classes d'une école berlinoise ce qui permet une première sensibilisation à la langue allemande.

En cas d'accord, la somme totale, soit 13 183 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 10 583 € au chapitre 65.255/6574 CS 21100 (subventions versées aux coopératives scolaires pour des séjours en classes transplantées ou de découverte)
- 2 600 € au chapitre 65.213/6574 CS 21100 (pour soutien à des projets d'action culturelle dans les écoles).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur l'octroi de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.